

CONCOURS INTERNE D'ASI

Phase d'admission – session 2019

BAP J

ASI- Assistant-e en ingénierie de formation continue

Université Claude Bernard Lyon 1

Rapport de jury

Présidente du jury : PAPINI Anne-Lyse

1 DONNEES QUANTITATIVES

BAP	Corps	Nature	Emploi-type	Nb postes	Nb d'admissibles	Nb de présents	Nb d'admis sur LP	Nb d'admis su LC	Seuil d'admission sur LP
J	ASI	interne	Assistant-e en ingénierie de FC	1	3	3	1	0	15.55/20

Date de la phase d'admission : 19/07/2019

2 DONNEES QUALITATIVES

Déroulement du concours, appréciation et résultats

2.1 Composition et fonctionnement du jury

Le jury comprenait 8 membres dont deux suppléants qui n'ont pas été appelés. Il était composé d'un professeur d'université classe exceptionnelle, un ingénieur de recherche hors-classe, deux ingénieurs d'étude hors classe, trois ingénieurs d'étude classe normale et un assistant ingénieur.

Tous les membres provenaient d'établissements de recherche et de formation dont six de l'université Claude Bernard Lyon1. Tous les membres du jury exercent dans la ville de Lyon.

Il comptait 50 % de femmes.

Le jury était le suivant :

- Madame PAPINI Anne-Lyse, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Université Lyon 1 Claude Bernard, Villeurbanne.
- Monsieur SHARIAT-TORBAGHAN Behzad, professeur des universités, classe exceptionnelle, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.
- Monsieur ZACHER Thomas, ingénieur d'études hors classe, expert, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.
- Madame DE GRAMONT Aline, assistante ingénieure, Université Lyon 3, Lyon.
- Madame DELIGNY Joanna, ige classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.
- Madame PILLAT Virgine, ingénieure d'études hors classe, Université Lyon 1 Claude Bernard, Villeurbanne.
- Monsieur BOURGEOT Marc, ige classe normale, suppléant, Université Lyon 1 Claude Bernard, Villeurbanne.
- Monsieur ROMBI Romain, ige classe normale, suppléant, Université Lyon 1 Claude Bernard, Villeurbanne.

Les auditions ont été précédées d'une réunion préparatoire destinée à harmoniser le fonctionnement du jury. La Présidente du jury réaffirmant l'égalité de traitement entre les candidats et l'impartialité du jury, cette réunion avait pour objectif de préciser les principaux critères sur lesquels l'évaluation des candidats pouvait se fonder.

Il a été rappelé que les candidats disposaient de 5 minutes maximum. Tous les candidats seraient avertis par un signe discret de la main 30 secondes avant la fin du temps et qu'il convenait d'arrêter ceux d'entre eux qui dépasseraient le temps imparti de 5 minutes. Mais si l'exposé était plus court, il a été décidé de poursuivre l'audition par des questions, dès la fin de l'exposé.

Des critères d'évaluation ont été arrêtés en commun, ainsi qu'une liste de questions correspondantes.

Les compétences attendues portaient principalement sur les compétences métier spécifiques à l'ingénierie de formation continue. Il a également été décidé d'évaluer les connaissances générales attendues d'un assistant ingénieur (notions sur la fonction publique, le savoir être au travail, connaissance de l'environnement professionnel de l'UCBL, la protection des données ...). Le sérieux et l'authenticité des réponses du candidat et les qualités relationnelles ont également été pris en compte.

Les questions ont principalement porté sur la réforme professionnelle et ses impacts, le CPF, les modalités de financement, les VAE, le Règlement général sur la protection des données, le transfert de compétences et le management. L'aptitude aux fonctions a été appréciée par quelques mises en situation.

Le jury a souhaité répartir les thématiques des questions entre chaque membre du jury, en fonction de son expérience.

Les aspects suivants ont été également pris en compte :

- Le contenu et la forme de l'exposé

- Le parcours et l'expérience professionnelle du candidat
- L'adéquation à l'emploi-type et à la fiche de poste.

2.2 Evaluation des candidats à l'oral et constats

Le jury a reçu trois candidats à l'épreuve d'admission. Les entretiens se sont déroulés dans le respect des heures de convocation et de la durée exacte de l'épreuve.

Le jury attendait une parfaite maîtrise du temps consacré à l'exposé. Il convient pour cela de préparer son exposé. Il doit être clair et synthétique doit mettre les qualités et les compétences en valeur et manifester la motivation pour le poste. Annoncer et suivre un plan permet au jury de mieux suivre la démonstration du candidat.

Lors de la seconde partie de l'audition, l'ensemble des candidats a fait preuve de capacité d'écoute du jury.

Le jury regrette que les candidats ne se renseignent pas suffisamment sur l'environnement professionnel du poste sur lequel ils candidatent. Le jury constate que la fiche de poste n'a pas toujours été lue par les candidats. Les candidats doivent démontrer leur intérêt pour la structure d'accueil et faire preuve d'un minimum de connaissances sur son mode de fonctionnement.

3 DONNEES ADMINISTRATIVES

La logistique mise à disposition du jury (salle, dossiers papiers des candidats, plateau café ...) a été très satisfaisante et a permis à celui-ci de travailler dans de bonnes conditions. La salle était dans un environnement calme et de taille suffisante.

Le personnel du service des concours est resté à l'écoute des besoins des membres du jury et s'est intéressé tout au long de l'épreuve au respect des délais et au bon déroulement administratif du concours.

4 CONCLUSION

Il a été constaté une grande disparité entre les candidats, pour l'oral 8 points séparent le premier candidat du dernier. Le profil de certain candidat ne correspondait pas du tout à l'emploi type.